

HARMONISATION DES REGLES COMPTABLES ET FINANCIERES ENTRE LES UNIVERSITES ET LES EPST

Universités et CNRS

**Sandrine Loridan, secrétaire générale de l'agence comptable
principale - CNRS**

**Georges Vayrou, président de l'association des agents comptables
d'université et agent comptable de Paris 1 Panthéon Sorbonne**

INTRODUCTION

- ***Le cadre du propos:*** présentation croisée des règles et pratiques du CNRS et de l'université de Paris I en matière financière et comptable. Les aspects budgétaires ne seront pas abordés
- ***Le contexte du propos:***
 - Mise en œuvre de la réforme des universités
 - Mise en œuvre des premières délégations globales de gestion au 1er janvier 2010.

Principes qui pourraient être retenus par le CNRS pour organiser la mise en œuvre de la délégation globale de gestion (DGG).

Le cadre de l'activité comptable au CNRS.

La rénovation du système de contrôle.

Les domaines à harmoniser.

Principes qui pourraient être retenus par le CNRS pour organiser la mise en œuvre de la DGG

- Le cadre juridique: audits préalables + conventions de gestion
- Les principes:
 - continuité du service public,
 - transparence des conditions de gestion mises en œuvre par le délégataire,
 - autonomie de la partie qui assure la gestion par délégation,
 - concertation et information réciproque des parties.

Principes qui pourraient être retenus par le CNRS pour organiser la mise en œuvre de la DGG

- en matière de gestion financière et comptable:
 - La gestion des personnels contractuels dont les contrats sont en cours ne serait pas transférée
 - Le délégant verserait une subvention annuelle au délégataire lui permettant d'assumer la charge de gestion des UMR transférées
 - Les équipements resteraient dans le patrimoine du délégant.
 - Les contrats de recherche en cours seraient transférés sauf lorsqu'ils financent des contrats de travail. Les cocontractants devront être informés du changement d'établissement gestionnaire.

Le cadre de l'activité comptable au CNRS

Elle repose sur :

- Le contrôle interne
- Le démarche d'audit
- L'application des normes IFRS

Elle conduit à:

- La sincérité des comptes et l'exhaustivité de l'information financière au travers des comptes
- La certification des comptes

La rénovation du système de contrôle

- Les contrôles du comptable public: illustration des contrôles en matière de frais de déplacement
- La plus grande maîtrise des process: illustration du processus de paye
- La mise en œuvre du contrôle interne: les DFT, les organigrammes fonctionnels, les arrêtés trimestriels, le suivi de l'ACP

Les domaines à harmoniser

- Comptabilisation et suivi des immobilisations: règles de seuils, durées d'amortissement, mesures d'apurement de l'actif, le suivi des inventaires, le recensement du patrimoine

Les domaines à harmoniser

IMMOBILISATIONS SEUILS

- Universités: 800 euros
- CNRS: 800 euros
- INSERM: 1600 euros

Instruction n 06007-M9 23 janvier 2006: « les EPN sont autorisés à ne pas amortir les biens d'une valeur unitaire hors taxe inférieure à 500€.

Les domaines à harmoniser

IMMOBILISATIONS durées d'amortissement

CNRS

Frais de recherche et de développement	4
Logiciels	5
Logiciels acquis antérieurement au 01/01/95	5
Autres concessions, dts similaires, brevets, licences	20
Autres concessions, dts similaires, brevets, licences	18 mois
Autres concessions, dts similaires, brevets, licences	5
Autres immobilisations incorporelles	5
Terrains	/
Agencements et aménagements de terrains nus	50
Batiments structure	50
Étanchéité-menuiseries extérieures-ravalement	20
Aménagements extérieurs et assainissement	20
Electricité et courants forts	15
Courants faibles et équipements de sécurité	15
Chauffage et ventilation	15
Plomberie et distribution de fluides	15
Ascenseurs	15
Cloisons-peintures-revêtements de sols	10
Installations gles, agencts, amenagts constructions	10
Installations techn.matériels et outillages	5
Installations à caractère spécifique	10
Matériel et outillage	5
installations, matériels et outillage avant le 01/01/95	5
Collections	/
Collections acquises antérieurement au 01/01/95	/
Instal. gles, agencts, amenagts des const.dont le CNRS n	10
Matériel de transport	5
Matériel de transport	10
Matériel de bureau et matériel informatique	5
Matériel de bureau et matériel informatique	3
Mobilier	5
Matériels divers	5
Matériels et mobiliers acquis antérieurement au 01/01/95	5

Université Paris 1

Libellé	Durée d'amortissement proposée au vote du CA du 23/09/2005
Logiciels	3 ans
Brevets, Licences	3 ans
Travaux neufs sur bâtiments affectés	50 ans
Constructions Bâtiments	50 ans
Aménagement des constructions affectées	20 ans
Aménagement des constructions acquises	20 ans
Installations techniques	10 ans
Matériel Scientifique acquis	8 ans
Matériel d'enseignement affecté	8 ans
Matériel d'enseignement acquis	8 ans
Autres matériels	5 ans
Agencement matériel	10 ans
Collections de documentations	10 ans
Autres collections	10 ans
Installation générale affectée	5 ans
Installation générale acquise	5 ans
Matériel de transport acquis	8 ans
Matériel de transport affecté	8 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel audiovisuel	5 ans
Mobilier acquis	15 ans
Mobilier affecté	15 ans
Reprographie	5 ans

Les domaines à harmoniser

- Comptabilisation et suivi des produits des contrats de recherche: mise en œuvre de la comptabilisation à l'avancement au CNRS

Les domaines à harmoniser

- Application du décret sur les frais de déplacement
- L'utilisation des nouveaux modes de règlement de la dépense publique: carte achat, carte logée, carte affaire